



**Assemblée nationale
XIV^e législature
Session ordinaire de 2015-2016**

Compte rendu (extrait)

Première séance du lundi 06 juin 2016

M. Joël Giraud. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame la présidente de la commission des affaires économiques, monsieur le rapporteur, messieurs les rapporteurs pour avis, mesdames et messieurs les députés, chers collègues, régulièrement égratignée depuis quinze à vingt ans par les ONG reconnues pour leur expertise dans la lutte contre la corruption, la France a une belle marge de progression pour atteindre le haut du classement.

Tous les classements ont leur pertinence, mais aussi des biais, des failles, des critères critiquables : c'est une évidence, mais Bercy donne cette réponse systématique depuis trop longtemps. Nous ne pouvons pas nous dédouaner de nos responsabilités et de nos lacunes à si peu de frais.

Reconnaissons d'emblée que, si nous sommes en pointe pour plusieurs indices, nous devons faire mieux, nous pouvons faire mieux : c'est aussi l'un des objectifs importants de ce projet de loi.

Aux alentours de la vingt-cinquième place dans le classement de Transparency International, nous sommes tout de même au même niveau que le Chili, les Émirats Arabes Unis ou encore l'Estonie – avec tout le respect que nous devons à ces pays charmants par ailleurs. Et dans le « top 10 », très loin devant nous, il y a sans surprise la Nouvelle-Zélande, l'Allemagne, les pays du nord de l'Europe comme la Norvège ou les Pays-Bas, ainsi que le Luxembourg, Singapour ou la Suisse.

Certes, depuis trois ans, nous grignotons quelques places. Ne boudons pas notre plaisir : nous étions vingt-troisième au dernier classement publié en janvier dernier. Il faudrait une mauvaise foi malicieuse et une jolie dose d'ingratitude envers le Gouvernement pour dire que les récentes lois n'y sont pour rien.

La loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ainsi que de la loi du 6 décembre 2013 relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière, qui avait créé le parquet national financier, ont abouti à de très bonnes mesures, qui se révèlent manifestement utiles. Ayant objectivement participé au renforcement de l'encadrement juridique et des outils disponibles, elles n'ont pas encore produit tous leurs effets.

Nous pouvons légitimement penser que nous allons encore progresser, surtout si nous parvenons, avec le texte que nous allons examiner cette semaine, à nous hisser au plus haut niveau des standards mondiaux.

Les multiples dispositions qu'il contient, bien détaillées dans les interventions précédentes, permettront assurément de perfectionner nos dispositifs de lutte contre la corruption et les atteintes à la probité en révisant profondément notre législation en matière de prévention comme de répression.

Comme nous l'avons laissé entendre au cours des examens dans les différentes commissions, au nom des députés du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste, je me permets de briser cet insoutenable suspense, monsieur le ministre : vous pouvez compter sur nos encouragements. Nous voterons ce projet de loi et nous ne négocierons ni ne mégoterons notre soutien.

Toutefois, la loyauté peut s'assortir d'un discours de vérité. Si le projet de loi initial comportait des lacunes et des faiblesses, il s'est amélioré après l'examen en commission. Mais il reste des insuffisances, des oublis, et nous avons encore des points à améliorer.

Dans son avis, le Conseil d'État ne s'est pas montré tendre avec le Gouvernement. Ainsi, pour citer un sujet récurrent, l'étude d'impact est jugée déficiente. Ce projet de loi comportant beaucoup de dispositions tendant à modifier le comportement des acteurs économiques, le Conseil d'État souligne que la pertinence des solutions proposées et les conséquences qui en résulteront doivent être analysées avec une attention particulière.

Certes, les sages du Palais-Royal ne sont pas *stricto sensu* des législateurs. Cependant, la publicité donnée depuis peu aux avis du Conseil d'État, si elle a parfois pour conséquence de brider nos respectables conseillers, peut aussi leur donner la fâcheuse impression qu'il leur pousse des ailes.

Cela dit, l'étude d'impact d'un projet de loi ne doit pas être un plaidoyer ni un argumentaire en faveur des mesures, mais une tentative d'analyse des conséquences. Pour ne prendre que le seul exemple de la réduction de la durée de validité des chèques à six mois, il est impossible de ne pas leur donner raison : il n'y a pas un mot dans l'étude d'impact sur les éventuels effets indésirables, pas un mot sur les risques potentiels, alors qu'on touche à une durée bien ancrée dans les habitudes de nos concitoyens.

Concernant le *reporting* public – en français dans le texte –, nous nous souvenons tous probablement d'une belle nuit de décembre qui a rencontré un petit succès sur internet et sur les réseaux sociaux. Certains doivent s'en souvenir plus que d'autres : je pense à notre vaillant et consciencieux rapporteur, dont nous avons pu constater en commission sa parfaite maîtrise de ce sujet, comme des autres d'ailleurs.

Sur les bancs de la majorité et aussi parfois de l'opposition, nous sommes favorables au *reporting* complet et public pour les multinationales.

La mesure adoptée dans le projet de loi de finances pour 2016 va dans le bon sens ; les normes européennes sont en germination et nous attendons qu'elles aboutissent à un résultat satisfaisant.

En commission, un amendement sur un *reporting* public européen calqué sur la proposition de directive de la Commission européenne a été adopté. Nous préférons la version du Parlement européen, votée par des députés de toutes les familles politiques. Nous sommes convaincus que les règles européennes et françaises devront évoluer rapidement.

Les scandales s'accumulant – la dernière affaire des *Panama Papers* est accablante –, nous ne pouvons pas rester passifs. Pour nos PME, pour notre compétitivité, pour la morale et pour la confiance de nos concitoyens, la France doit envoyer un signal et être en pointe sur le sujet en Europe.

Autre sujet médiatique, à la fois moralement et économiquement inacceptable : la rémunération indécente de certains patrons. Nous demandons une rémunération maximale pour une décence minimale. Il y va en effet des valeurs de la décence ordinaire, de la *common decency* d'Orwell, notion réhabilitée récemment par un intellectuel montpelliérain que doit bien connaître notre rapporteur, puisqu'il enseigne la philosophie au lycée Joffre.

Au Royaume-Uni, un P-DG s'est vanté d'avoir réussi à s'augmenter largement en une année, passant de 60 à 90 millions d'euros par an. Voilà à quoi nous aboutirons en France si nous suivons le discours de ceux qui prétextent la loi du marché pour refuser de fixer une limite. 90 millions, cela représente 7,5 millions d'euros par mois, soit 6 000 SMIC ou encore 40 000 euros de l'heure.

Ces fortunes accumulées sont d'ailleurs peut-être moins indécentes qu'absurdes. À quoi sert réellement d'augmenter ses revenus jusqu'à 40 000 euros de l'heure puisqu'on voit mal comment on les dépensera ? Cela permet de vivre dans un monde où l'on peut dépenser sans compter et, à l'heure où presque tout est devenu marchandise et achetable, tous les caprices peuvent être satisfaits. Le risque est grand de se retrouver dans une situation dans laquelle il ne sera plus possible de résister à des caprices qui deviennent infantiles.

Inévitablement, au fur et à mesure que l'on monte à ces niveaux de revenus stratosphériques, l'oxygène moral ne peut que se raréfier – c'est un élu de la montagne qui vous le précise. (*Sourires.*) Il devient beaucoup plus difficile de conserver la décence commune.

Pour l'immense majorité des gens dont les revenus restent proches des valeurs médianes, la décence commune existe non pas en raison d'une condition sociale, mais des conditions d'existence, lesquelles se heurtent en permanence au réel, à l'autre, rendant impossible de vivre tel Narcisse, comme un éternel adolescent capricieux.

Les excès d'un libéralisme sans limite rendent de moins en moins acceptables, aux yeux des élites, les interventions du peuple. Les individus, les citoyens doivent être réduits à leur statut de consommateur, disait la Commission trilatérale au début des années 1970. Pour que l'économie de marché fonctionne à plein régime, il faut que la société de marché aboutisse à une apathie généralisée, l'économie et la politique étant des sciences trop compliquées pour le peuple. À la pacification des sociétés obtenue d'une telle façon, je crois qu'il ne faut surtout pas se fier.

S'agissant des revenus indécentes et absurdes, je crois, comme le candidat François Hollande, qu'une société a le droit, et même le devoir, de fixer une limite à l'ampleur de l'éventail des rémunérations.

Nous comptons sur nos débats pour avancer sur cette question, de même que sur d'autres, et nous avons, pour ce faire, déposé des amendements.

Pour la protection des consommateurs, nous souhaitons ainsi clarifier les règles relatives au devoir d'information des banques à l'égard de leurs clients lorsqu'elles prélèvent des commissions d'intervention sur les comptes de dépôt. Cette information doit être transmise au préalable, au moyen d'un support distinct du relevé bancaire ; cette obligation figure dans la loi de séparation et de régulation des activités bancaires de juillet 2013, mais elle n'est majoritairement pas appliquée, ce qui est sans conséquence pour les banques, mais pas pour les clients. Il est nécessaire de prévoir des sanctions.

S'agissant toujours de nos amies les banques, plusieurs facturent à leurs clients l'obligation légale d'informer chaque année la personne qui s'est portée caution du montant du principal et des intérêts : commissions, frais et accessoires restant à courir au 31 décembre de l'année précédente au titre de l'obligation de garantie. Nous proposons de prohiber la facturation de cette obligation légale.

Nous proposons aussi plusieurs mesures sur le crédit affecté, pour éviter que le consommateur se trouve engagé à ce titre sans en avoir conscience.

S'agissant des articles dont la commission des affaires économiques était saisie, ma collègue Jeanine Dubié a défendu une quinzaine d'amendements, dont trois ont été votés et plusieurs satisfaits.

Dans l'agriculture, on tâtonne depuis des années sur la question du prix à payer à nos paysans pour nos productions agricoles. Contractualisation, Observatoire de la formation des prix et des marges, structuration des interprofessions : autant de tentatives utiles, mais qui n'ont pas encore permis d'inverser la grande tendance de fond qu'est la captation de la valeur ajoutée par la grande distribution et par l'industrie agroalimentaire.

Le pouvoir de négociation des acteurs est trop déséquilibré, en défaveur de nos paysans. Nous devons rétablir l'équité dans les relations commerciales. La commission des affaires économiques a prévu de renforcer cet aspect du projet de loi, mais nous sommes encore loin du compte et il faudra faire mieux en séance publique.

S'agissant enfin de l'artisanat, nous constatons des blocages et demandons une plus grande fluidité, une plus grande simplicité, mais nous voulons aussi défendre la nécessité d'une qualification.

En ce qui concerne le maintien du stage préalable à l'installation – le SPI – comme le maintien de qualifications professionnelles, par exemple dans certains métiers du bâtiment, nous devons être vigilants : ne prenons pas le risque de basculer dans une ubérisation mal maîtrisée, dont les conséquences sociales, économiques et fiscales seraient préjudiciables.

En conclusion, un beau programme nous attend cette semaine. Nos concitoyens attendent que nous soyons à la hauteur des enjeux. Avec ce texte, nous avons les moyens de leur apporter des réponses fécondes pour améliorer leur vie quotidienne. Certes, deux écueils nous guettent : l'irénisme – non au sens religieux, mais au sens laïc du terme – et la présomption. Mais nous pouvons aussi amorcer des réflexions sur les thèmes complexes et ouvrir des chemins avec une volonté commune. C'est sans doute ce que l'on peut appeler l'esprit réformiste.

Dans cette perspective, nous formons le vœu que nos débats se déroulent dans la bienveillance, sur tous les bancs – y compris celui du Gouvernement –, afin de parfaire ensemble ce texte dans le sens de l'intérêt général. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

M. Christophe Castaner. M. Giraud en appelle à la bienveillance – c'est un message qu'il envoie !